

<b>Titre :</b> Qu'est ce que parler avec autorité ?	Cote BNF
<b>Auteur :</b> Lytta Basset	
<b>Année-Éditeur :</b> Leçon inaugurale – 28 octobre 2005	

## Spécificité de l'autorité dans les évangiles

### Définitions

Étymologiquement, le mot auctoritas vient de la racine indoeuropéenne [aug] qui signifie augmenter, faire croître, avec une idée de force protectrice, voire de dynamisme et de créativité. H. Arendt se demande ce que l'autorité augmentait, aux yeux des Romains : « Ce que l'autorité ou ceux qui commandent augmentent constamment, c'est la fondation (...) L'autorité des vivants était toujours dérivée, dépendante (...) de l'autorité des fondateurs » (les ancêtres de Rome). « L'autorité, au contraire du pouvoir (potestas), avait ses racines dans le passé, mais ce passé n'était pas moins présent dans la vie réelle de la cité que le pouvoir et la force des vivants ». Etant exposés à l'erreur, le peuple et les enfants ont besoin d'une « augmentation » ou « confirmation de la part du conseil des anciens (...) Les dieux aussi ont de l'autorité chez les hommes, plus qu'un pouvoir sur eux ; ils 'augmentent' et confirment les actions humaines mais ne les commandent pas »

H. Arendt insiste sur le fait qu'historiquement, l'autorité est d'abord une notion politique : « La notion d'une tradition spirituelle et de l'autorité dans les choses de la pensée et dans les idées est ici tirée du domaine politique et par conséquent, essentiellement dérivée »<sup>3</sup>. Notre questionnement sur l'autorité a donc un rapport direct avec la nécessité du vivre ensemble : rappelons que « politique » vient du mot grec polis, la cité. Nous y reviendrons au sujet de l'importance d'une autorité plurielle.

Il faut ajouter qu'au 19<sup>ème</sup> siècle, le Dictionnaire Littré définissait l'autorité comme le pouvoir de se faire obéir, mais aussi comme l'influence morale, le crédit, la considération, le poids. Ce dernier sens fait écho à la notion hébraïque de « gloire », kavod, qui signifie « ce qui pèse, qui a de l'importance » : ne dit-on pas d'une personne qui a de l'autorité qu'elle « fait le poids » ou que « son avis pèse lourd » ?

Le Dictionnaire Robert retient les deux sens : d'une part, le pouvoir contraignant (avec l'apparition, à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, des mots « autoritaire », « autoritairement », « autoritarisme ») ; d'autre part, le crédit qu'on accorde à quelqu'un. Cependant, « tend à passer au second plan (...) l'autorité comme « augment » ou comme ce qui promeut. C'est dans le verbe autoriser que ce second sens va davantage s'exprimer ».

### Origine du questionnement

Il apparaît clairement qu'on s'est interrogé sur l'origine de l'autorité quand elle commençait à faire problème. Les définitions contemporaines reflètent cette évolution. Ainsi, C. Delsol voit dans l'autorité « une disposition personnelle permettant de se faire obéir sans employer la force ». « Il faut d'ailleurs moins parler d'obéissance, ajoute-t-elle, que d'acceptation tacite, de mimétisme conscient ou non, d'admiration traduite en comportements ». On dirait que le simple pouvoir ne suffit pas et qu'on cherche à nouveau quelque chose de fondateur, susceptible de donner une légitimité indiscutable – un « plus » permettant de se faire

respecter. Le philosophe A. Renaut appelle ainsi l'autorité un « surpouvoir » : il faut que quelque chose s'ajoute à l'inégalité de pouvoir qui prévaut, par exemple, dans les relations maître-élève, patron-employé, etc. – « quelque chose d'énigmatique » dont on comprend mal l'origine : « Il y a recours à l'autorité quand on a besoin d'un 'surcroît de justification ou de fondation', c'est-à-dire d'un 'surpouvoir' ». Alors l'autorité permet au pouvoir de susciter une obéissance volontaire.

### **La dimension relationnelle**

Faisons un pas de plus : la dimension énigmatique, mystérieuse de l'autorité pourrait s'expliquer par le fait qu' « elle se déploie toujours dans l'entre-deux d'une relation. En 1975 déjà, M. Marsal dénonçait, dans la définition courante de l'autorité comme pouvoir de se faire obéir, une « théorie » ... « par forcément exacte » qui conduit à nous contenter de l'étude de la psychologie du chef. Ne cherchons pas l'autorité d'abord dans les qualités plus ou moins occultes d'une personne car, affirmait-il, « le foyer central de l'autorité » est plutôt chez ceux qui « consentent » à l'autorité d'autrui, souvent d'ailleurs sans y réfléchir consciemment : en réalité, « toute hétérosuggestion suppose une autosuggestion »<sup>7</sup>. C'est pourquoi nous nous intéresserons à la relation interpersonnelle. La plupart des ouvrages contemporains vont d'ailleurs dans cette direction de réciprocité. Citons par exemple le Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques, où l'autorité désigne « l'ascendant » d'une personne, « la reconnaissance d'une supériorité » qui « justifie un rôle de commandement ou d'orientation » entraînant « l'obéissance consentante en vue de l'accomplissement de fins collectives ». Il ressort de cette définition deux éléments principaux : la puissance, au sens quasi énergétique, et la reconnaissance ou l'établissement d'un lien de réciprocité. Il apparaît de plus en plus aujourd'hui que l'autorité est à repérer dans la relation entre des personnes et non dans les qualités d'un sujet. Elle dépend à la fois des autres et de la capacité que l'on a de communiquer. En effet, si nous cherchons l'autorité du côté de la relation, nous lui reconnaissons un devenir, une inscription dans le temps. Et c'est ainsi que nous pouvons donner à augere (augmenter) un éclairage cette fois plus philosophique, voire théologique, que politique. Selon G. Fessard, « croissance » étant le « contenu originel sous-jacent du mot autorité », cela implique un début et un terme. Il n'y a donc rien d'étonnant à voir les dérivés de augere prendre deux directions : d'une part « produire, faire naître » (c'est le sens premier de auctor, celui qui fait croître et pousser, d'où aussi, en français, le mot « auteur ») ; d'autre part auctoritas, un dynamisme qui s'accomplit dans une direction, qui par-fait le lien unissant les êtres – si bien que certains peuvent devenir des exemples, des modèles pour d'autres : auctoritas est donc « la puissance génératrice du lien social, tendant de soi à croître jusqu'à son accomplissement ».

### **L'autorité dans les évangiles**

[...] Rappelons que le mot et le concept d'autorité sont d'origine romaine. « Ni la langue grecque ni les diverses expériences politiques de l'histoire grecque ne montrent aucune connaissance de l'autorité et du genre de gouvernement qu'elle implique », note H. Arendt. C'est pourquoi on trouve un mot tout à fait original dans la Septante et dans le grec du Nouveau Testament, un mot bâti sur un verbe plutôt ordinaire : exestin, « c'est libre, c'est permis », exousia, « l'autorité ». Que désigne exactement ce nom ? D'abord, le pouvoir de décider, plus précisément, le pouvoir d'une parole qui crée en faisant ce qu'elle dit. Ensuite, le

pouvoir qui s'exerce à l'intérieur d'un tout fonctionnant selon des lois – les lois de l'Etat, comme toutes les lois humaines, étant subordonnées à la Loi de Dieu. Enfin, le pouvoir qui se vit au sein des relations interpersonnelles, c'est-à-dire la liberté donnée à la communauté. En résumé, il s'agit d'une autorité immense, de même nature que celle de la Parole créatrice, mais d'une autorité limitée par l'existence des autres, par la réalité du 'vivre ensemble' – donc d'une autorité qui est liberté au pluriel. On peut creuser davantage l'étymologie de ex-ousia : il s'agit d' « être » (ousia donne esse en latin et essence en français) « hors de ». Que suggère donc cette exousia que le Nouveau Testament français traduit généralement par autorité ? Une liberté dynamique qui me tire hors de moi-même (ex), hors de ce que je considérais comme mon être statique... pour faire de moi peu à peu, un « enfant de Dieu » ; une telle liberté dynamique éveille du même coup en autrui un désir similaire de sortir de ses propres ornières – ornières qui l'empêchent d'expérimenter ce que Jean appelle la « liberté des enfants de Dieu ».